

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie des Hauts-de-France
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Nord

Décision n° 5145 du 9 mars 2020
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général des groupements
de gendarmerie départementale du Nord et du Pas-de-Calais
NOR : INTJ2006214S

Le commandant de la région de gendarmerie des Hauts-de-France et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 27755 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930008S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} avril 2020 :

Trouchaud	Pierrick	NIGEND : 153 391	NLS : 8 011 293
------------------	----------	------------------	-----------------

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} avril 2020 :

Plouvier	Sébastien	NIGEND : 156 643	NLS : 8 014 167
-----------------	-----------	------------------	-----------------

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} avril 2020 :

Gourlin	Mathieu	NIGEND : 199 927	NLS : 8 048 628
Tainmont	David	NIGEND : 153 034	NLS : 8 010 896
Bouchez	Emmanuel	NIGEND : 158 783	NLS : 8 016 005
Barbieux	Dany	NIGEND : 198 440	NLS : 8 056 047
Rigaux	Alexis	NIGEND : 204 489	NLS : 8 061 014
Cichy	Julien	NIGEND : 191 898	NLS : 8 046 527

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} avril 2020 :

Hernele	William	NIGEND : 340 688	NLS : 8 136 953
Hennere	Antony	NIGEND : 313 044	NLS : 8 108 593
Devines	Aimeric	NIGEND : 208 135	NLS : 8 062 609
Juet	Laurent	NIGEND : 308 964	NLS : 8 091 681
Fournier	Béatrice	NIGEND : 368 062	NLS : 8 150 368

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 mars 2020.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie des Hauts-de-France
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord,
G. Cazenave-Lacroutz*